

L'effondrement de la RDA et la chute du mur de Berlin

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_effondrement_de_la_rda_et_la_chute_du_mur_de_berlin-fr-73751971-4371-407e-9d1c-655836149db9.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016



L'effondrement de la RDA et la chute du mur de Berlin

Tandis que Mikhaïl Gorbatchev libéralise le régime soviétique et que les mouvements d'opposition au communisme se développent en Europe centrale et orientale, la République démocratique allemande (RDA) apparaît comme une forteresse inébranlable, solidement structurée par le Parti communiste appuyé par l'armée et la police secrète, dont les dirigeants se refusent à toute évolution et comptent sur l'appui des troupes soviétiques stationnées en RDA.

Toutefois, un courant de contestation se développe, avec l'appui des églises protestantes qui réclament, à l'automne 1988, une «société à visage humain», puis en 1989 appellent le régime à se libéraliser. Des «prières du lundi» regroupent de nombreux contestataires qui protestent contre le régime policier et demandent la démocratisation. Les groupes réformateurs préconisent «le socialisme à visage humain», troisième voie entre le socialisme stalinien de la RDA et le capitalisme libéral de la République fédérale d'Allemagne (RFA). Ainsi l'Allemagne de l'Est pourrait être maintenue et non pas absorbée par l'Allemagne de l'Ouest. Mais les réformateurs se trouvent vite dépassés. D'énormes manifestations se succèdent, réclamant les libertés de pensée, de presse, de réunion. La population veut aller plus loin qu'une réforme de la RDA et du socialisme: elle veut participer à la prospérité de l'Allemagne de l'Ouest vers laquelle les Allemands de l'Est s'enfuient massivement. Elle manifeste en faveur de l'unité allemande.

Le gouvernement est-allemand d'Erich Honecker compte sur l'appui soviétique pour sauver le régime. Mais Gorbatchev, soucieux de ne pas compromettre sa politique de rapprochement avec l'Ouest, refuse toute intervention militaire et le confirme à Helmut Kohl lors de sa visite à Bonn le 13 juin 1989. Il essaie de persuader les dirigeants est-allemands de procéder à des réformes, à l'image de la *perestroïka*. Comme Honecker s'y refuse, il est remplacé le 18 octobre, en accord avec Moscou, à la tête du Parti communiste par Egon Krenz, Hans Modrow, favorable aux réformes, devenant chef du gouvernement. Mais il est trop tard. Le 4 novembre, les nouveaux dirigeants sont hués par une foule d'un million de personnes rassemblées sur l'Alexanderplatz de Berlin-Est. Ils décident alors le 9 novembre d'autoriser les voyages à l'étranger. Aussitôt des milliers de personnes veulent passer par les postes-frontières de Berlin, qui doivent s'ouvrir à la foule. Les manifestants commencent à démolir le «mur de la honte». Plusieurs millions d'Allemands de l'Est vont visiter la «vitrine de l'Occident» que représente Berlin-Ouest.

Les dirigeants de la RDA promettent alors, le lendemain 10 novembre, des élections «libres et secrètes» pour mai 1990. Mais la poursuite des manifestations oblige à les avancer au 18 mars. Les réformateurs socialistes sont battus et c'est le chrétien-démocrate Lothar de Maizière qui devient chef du gouvernement de la RDA, qui se prononce le 12 avril en faveur d'une Allemagne unie au sein de l'OTAN et de la Communauté européenne.

La **réunification** se fait dès lors très rapidement par simple extension de la RFA au territoire de l'ancienne RDA, en application de l'article 23 de la loi fondamentale qui prévoit l'adhésion de nouveaux Länder. Dès le 31 août 1990, le traité d'unification est signé à Berlin. Le régime politique et administratif de la RFA est étendu aux cinq Länder de la RDA (Mecklembourg, Brandebourg, Saxe, Saxe-Anhalt, Thuringe) – Berlin sera capitale. Le traité entre en vigueur le 3 octobre.